

COMMUNE DE CERNOY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Le six décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 15, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

Quorum : 5 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN

Absents : Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Gladys BELAIR,

Pouvoir : Florent MAZIÈRES à Lucien MORVILLE

Gladys BELAIR à Caroline MAHIEUX

Secrétaire de séance : Jacques de BRUCE

Secrétaire auxiliaire : Leslie PELLEIEUX, secrétaire de mairie

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 21/02/2014 et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 15/02/2019,

Vu la délibération, en date du 30 novembre 2022, autorisant Madame le maire à prescrire une modification simplifiée n°2 du PLU de Cernoy,

Vu l'arrêté de Madame le maire de Cernoy prescrivant une modification simplifiée du PLU de Cernoy en date du 7 décembre 2022,

Vu la notification du projet de modification simplifiée n°2 aux Personnes Publiques Associées, par courriel avec recommandé électronique du 26/07/2023 conformément aux articles L153-40, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France du 16 mai 2023,

Vu les pièces du dossier de modification simplifiée du PLU mises à disposition du public du 06/09/2023 au 11/10/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat et consultables sur le site internet <https://cernoy.fr>,

Vu le registre mis à disposition du public pendant un mois,

Entendu le bilan de la mise à disposition,

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme de Cernoy n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et qu'il n'est pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale,

Considérant l'absence de remarque émise sur le projet de modification simplifiée n°2,

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation,

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de CERNOY,
2. autorise Mme le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
3. indique que le dossier de modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Cernoy aux jours et heures habituels d'ouverture,
4. précise que le dossier est également consultable sur le site internet <https://cernoy.fr>,
5. indique que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie de Cernoy durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
6. indique que, conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération ainsi que les documents sur lesquels elle porte seront publiés sur le portail national de l'urbanisme selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme,

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Florent MAZIÈRES

Contre : Néant

Abstention : Néant

Acte rendu exécutoire par publication et/ou notification du 13/12/2023

Le Maire, Isabelle BARTHE

The image shows the official stamp of the Municipality of Cernoy, featuring a coat of arms with a castle tower and the text 'MAIRIE DE CERNOY' and '51100'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Le secrétaire de séance, Jacques de BRUCE

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jacques de Bruce.